

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Réso 094-2008 adopte l'ordre du jour.

Réso 095-2008 adopte le procès-verbal du 11 février 2008.

Le greffier, M^e Georges Deschênes, dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction du règlement d'emprunt numéro 1584, du 3 décembre 2007, daté du 20 février 2008.

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Le greffier, M^e Georges Deschênes, fait rapport au conseil municipal qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M^e René-Michel Ouellet concernant la marge de recul avant minimale applicable au bâtiment abritant la résidence et la réception du Motel Loupi situé au 50, rue de l'Ancrage sur une partie du lot numéro 1-284-3 du cadastre de la Ville de Fraserville, circonscription foncière de Témiscouata. Il mentionne qu'à la suite de la publication d'un avis public dans le journal Info-Dimanche le 3 février 2008, il n'a reçu aucune objection de la part de la population concernant cette demande de dérogation mineure.

Le maire, monsieur Michel Morin, demande ensuite aux personnes présentes si elles désirent se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure.

ATTENDU qu'aucune des personnes présentes ne désire se faire entendre sur la demande de dérogation mineure présentée par M^e René-Michel Ouellet concernant la marge de recul avant minimale applicable au bâtiment abritant la résidence et la réception du Motel Loupi situé au 50, rue de l'Ancrage sur une partie du lot numéro 1-284-3 du cadastre de la Ville de Fraserville, circonscription foncière de Témiscouata;

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme de la Ville du 22 janvier 2008 recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir pris connaissance du rapport du greffier concernant ladite demande;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure est conforme aux dispositions du règlement de construction ainsi que celles des règlements de lotissement et de zonage ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise à diminuer d'un 1,35 mètre la largeur minimale requise de dégagement exigée entre le bâtiment et la ligne avant;

ATTENDU que selon l'article 5.2 du règlement de zonage numéro 1253, la norme applicable à la zone 4-Cr où est situé l'immeuble est de 6 mètres de la ligne avant alors que la partie la plus rapprochée du mur avant de l'immeuble est de 4,65 mètres;

ATTENDU qu'après analyse, cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU que le propriétaire, monsieur Jean-Noël Lagacé, est de bonne foi et ne vise qu'à conformer l'implantation de son bâtiment actuel;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure est conforme aux dispositions du Code civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil accepte, telle que présentée, la demande de dérogation mineure faite par M^e René-Michel Ouellet concernant la diminution de 1,35 mètre de la marge de recul avant minimale au bâtiment du 50, rue de l'Ancrage situé sur le lot 1-284-3 du cadastre officiel de la Ville de Fraserville, circonscription foncière de Témiscouata;

Que copie de cette résolution soit adressée à M^e René-Michel Ouellet, notaire, et à monsieur Jean-Noël Lagacé, propriétaire, conformément aux dispositions de l'article 2.1.4 du règlement numéro 1259-2 relatif aux dérogations mineures de la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 096-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'en date du 26 janvier 2008, monsieur René Dumais présentait au comité consultatif d'urbanisme, un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de procéder au remplacement d'une enseigne projective sur la façade de l'immeuble localisé au 450-452, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 12 février 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé avec ajustement, puisque le projet respecte, dans l'ensemble, les dispositions contenues au règlement 1260-2 en matière d'affichage au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur René Dumais afin qu'il procède au remplacement d'une enseigne projective sur la façade de l'immeuble localisé au 450-452, rue Lafontaine conditionnellement à ce qu'il soit procédé à l'ajout d'un corderons d'un pouce d'épaisseur entourant la partie jaune de l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 097-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'une demande de modification de zonage a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement afin de permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée située dans la zone résidentielle 76-Ra le long de la rue Joseph-Viel;

ATTENDU que dans la zone 76-Ra, il n'y a actuellement pas de logement au sous-sol des résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU que cette partie du quartier est principalement constitué de jeunes familles qui génèrent beaucoup d'écoliers, de piétons et d'enfants circulant et jouant dans les rues;

ATTENDU que dans ce secteur, la dimension des terrains n'est pas très grande faisant en sorte que l'aménagement de stationnements pour des locataires risquerait de changer de façon importante l'ambiance du quartier;

ATTENDU qu'il n'est pas possible de lier le logement additionnel au propriétaire occupant;

ATTENDU l'effet négatif que pourrait générer une augmentation de la densité (présence d'une trentaine d'habitations donc potentiel d'autant de logements additionnels);

ATTENDU l'effet négatif que pourrait générer l'apport de circulation supplémentaire;

ATTENDU qu'en date du 22 janvier et du 12 février 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil de ne pas permettre une telle modification pour les raisons ci-dessus mentionnées;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rejette la demande de modification de zonage visant à permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale isolée située dans la zone résidentielle 76-Ra, secteur de la rue Joseph-Viel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 098-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'une demande de modification de zonage a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement afin de permettre la transformation d'un bâtiment commercial à une fin résidentielle situé dans la petite zone commerciale de quartier 1-Ca, rattaché à l'épicerie Axep, et localisé à l'angle des rues Saint-Pierre et Saint-Paul (ancien commerce Petite Madame);

ATTENDU que le bâtiment visé par cette demande a longtemps été utilisé à une fin commerciale et présente une architecture typiquement commerciale (matériaux, volume) et une implantation très rapprochée de la rue;

ATTENDU que même si le terrain pourrait se prêter à une utilisation résidentielle, l'aménagement d'un logement dans un bâtiment de si faible gabarit aurait un impact négatif sur les valeurs des propriétés résidentielles voisines;

ATTENDU qu'en date du 22 janvier 2008, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil de ne pas permettre une telle modification pour les raisons ci-dessus mentionnées;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rejette la demande de modification de zonage visant à permettre l'aménagement d'un logement dans le bâtiment existant et localisé à l'angle des rues Saint-Pierre et Saint-Paul (ancien commerce Petite Madame) et que sans une démolition du bâtiment actuel ou un repositionnement pour se conformer aux reculs de la zone (alignement avec les autres maisons) avec transformations physiques et esthétiques majeures (hauteur, volume, pente de toit et matériaux), la modification ne sera pas envisagée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 099-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour le partage du service d'accès à Internet et autorise le maire, monsieur Michel Morin, et le directeur général, monsieur Jacques Poulin, à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 100-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que les objectifs prévus aux *Orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* prévoient, notamment, que les organisations municipales doivent structurer leur service de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir les modalités d'intervention de manière à viser le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace;

ATTENDU que les organisations municipales, dans la continuité d'assumer leur responsabilité en matière de sécurité incendie et de leurs efforts de se conformer aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie* et des objectifs prévus aux *Orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, connaissent des problèmes majeurs de coûts et de recrutement;

ATTENDU qu'il est établi, par le rapport des travaux du ministère de la Sécurité publique sur la problématique des alarmes non fondées, que près de 91 % des sorties de véhicules d'urgence en sécurité incendie le sont sur de fausses alertes ou alarmes non fondées et que chacune de ces sorties est évaluée à quelques milliers de dollars, sans compter les risques inhérents à ce genre d'intervention;

ATTENDU que les exigences imposées en matière de temps de réponse et du nombre de pompiers pour une première frappe risquent de compromettre leur exonération de responsabilité tel que prévu par la *Loi sur la sécurité incendie* alors que la sécurité des citoyens et de leurs biens ne serait pas pour autant compromise;

ATTENDU qu'il devient nécessaire de revoir les exigences du rapport temps de réponse et de ressources d'intervention prescrite par les *Orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* afin d'obtenir des assouplissements qui permettraient de réduire les coûts d'organisation et d'opération tout en maintenant une protection optimale des citoyens et de leurs biens;

ATTENDU que vraisemblablement, on pourrait avantageusement diviser en deux groupes dans un temps de réponse de dix minutes, respectant ainsi globalement le rapport temps de réponse et des ressources d'intervention pour un périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil exige du Ministre de la Sécurité publique du Québec qu'il permette des assouplissements aux exigences du rapport temps de réponse et des ressources d'intervention, notamment pour les périmètres d'urbanisation;

À moins que l'alerte donnée ait spécifiquement déclaré l'existence de flammes, d'exiger du Ministre de la Sécurité publique du Québec, que soit acceptée pour les périmètres d'urbanisation et dans un délai de dix minutes suivant l'alerte, une première intervention composée de quatre pompiers avec possibilité d'attaque, suivi, si nécessaire et selon l'ampleur du sinistre, d'un deuxième groupe de six pompiers pour circonscrire l'incendie;

D'exiger du Ministre de la Sécurité publique que des assouplissements du même genre soient acceptés pour les interventions à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 101-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que le 28 janvier dernier, les médias régionaux ont affirmé qu'il y avait de forte possibilité que le bureau de la Régie du logement de Rivière-du-Loup ferme ses portes en mai prochain à la suite du départ à la retraite du préposé actuellement en fonction;

ATTENDU que les services offerts par la Régie du logement, dispensés dans la région depuis la création de l'organisme, sont jugés essentiels pour la population de Rivière-du-Loup et des environs de même que pour les offices municipaux d'habitation;

ATTENDU que les délais d'attente pour l'audition de certaines causes à la Régie du logement varient de deux à six mois;

ATTENDU qu'une éventuelle fermeture du bureau de la Régie de Rivière-du-Loup occasionnerait des dépenses supplémentaires pour l'ensemble de la population et des offices municipaux d'habitation de la MRC de Rivière-du-Loup, lesquels totalisent au-delà de cinq cents unités de logements, puisque la population et les représentants des OMH devraient se rendre à Rimouski plutôt qu'à Rivière-du-Loup pour l'audition des causes et le dépôt des demandes;

ATTENDU que les délais d'attente occasionnent déjà des augmentations de sommes en loyers impayés et en réclamations à la suite de déguerpissements et/ou de dommages causés dans des logements par des locataires fautifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil demande à la vice-première ministre du Québec et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, et au chef de l'opposition et député de Rivière-du-Loup, monsieur Mario Dumont, d'intervenir auprès du ministère de la Justice du Québec pour maintenir la présence d'un bureau de la Régie du logement à Rivière-du-Loup puisqu'il s'agit d'un service essentiel pour l'ensemble à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 102-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction;

ATTENDU que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

ATTENDU que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*;

ATTENDU que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 1^{er} mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil demande à la Commission de la représentation électorale de lui transmettre une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 103-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU la demande en logements sociaux et en coopérative d'habitation dans toutes les régions du Québec, et particulièrement pour la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que les modalités du programme AccèsLogis exigent une contribution du milieu de 15 %, mais qu'elles ne tiennent pas compte des coûts réels de construction;

ATTENDU que la contribution du milieu dépasse dans presque tous les cas le minimum prévu;

ATTENDU que le programme ne peut atteindre ses objectifs puisque les coûts maximums admissibles ne correspondent en aucun cas aux coûts réels de construction des logements et accessoires admissibles au programme, autant au niveau coopératif que du logement social;

ATTENDU que cela reporte sur les contribuables locaux des efforts fiscaux qu'ils ne devraient pas assumer;

ATTENDU la demande de reconduction du programme AccèsLogis Québec par l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil demande à la Société d'habitation du Québec de revoir les coûts maximums admissibles pour la réalisation de projets, de les conformer aux coûts réels de construction et de les indexer annuellement en fonction du coût réel de construction du marché selon les secteurs, afin de réduire la contribution du milieu au niveau réel et effectif de 15 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 104-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil approuve l'entente, annexée à la résolution, à intervenir avec la MRC de Rivière-du-Loup concernant la gestion des travaux d'aménagement du ruisseau du Golf dans le cadre de

son projet de construction des rues Roland-Roussel et Léo-Bourgoin et autorise le directeur général, monsieur Jacques Poulin, à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 105-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, monsieur Pierre LeBel, approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Les Entreprises Malusivi inc. pour le prolongement du réseau d'aqueduc, d'égouts pluvial et domestique, d'éclairage et de voirie prolongement des rues des Pivoines et des Jonquilles et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 106-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil désigne le maire, monsieur Michel Morin, la trésorière, madame Marie Lapointe, le gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux, monsieur Denis Boucher, et un membre de la Commission culturelle pour siéger au sein de la commission de la Gestion de l'entente-cadre avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 107-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que les Services financiers des institutions locales inc. (la Société), filiale en propriété exclusive de l'Union des municipalités du Québec, a pris l'initiative de créer et de constituer des fonds communs de placement pour les municipalités du Québec, lesquels sont gérés par des institutions financières;

ATTENDU que ce conseil considère opportun pour la Ville de Rivière-du-Loup de placer ses deniers par l'achat de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil désigne et autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, ou la trésorière adjointe, madame Patricia Dubé, à signer tous contrats et tous autres documents qu'elles jugent utiles pour et au nom de la Ville de Rivière-du-Loup afin de placer ses deniers par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société conformément aux principes établis à la Pochette d'instruction datée de mars 2002.

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 581-2004 du 13 septembre 2004 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 108-2008

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, approuve les lettres d'entente intitulées « Police 2008-001 Affectation temporaire » et « Police 2008-002 Modification de l'article 13.01 c) » à intervenir avec la Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup inc. et autorise le directeur du Service de la sécurité publique, monsieur Martin LeBlond, et le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, à signer lesdites lettres d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 109-2008

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, procède à la création d'un poste de greffier de la cour municipale et percepteur des amendes au Service du greffe et des affaires juridiques, lequel poste est soumis aux conditions de travail du personnel cadre et du personnel de soutien à l'emploi de la Ville de Rivière-du-Loup ;

Que l'annexe I intitulée « Classification des postes du personnel cadre et du personnel de soutien » soit modifiée pour ajouter le poste de greffier de la cour municipale et percepteur des amendes au Service du greffe et des affaires juridiques à la classe 4 ;

Approuve le projet de contrat de travail, annexé à la résolution, à intervenir avec madame Julie Charrois à titre de greffière de la cour municipale, perceptrice des amendes et greffière adjointe à compter du 25 mars 2008 et autorise le maire, monsieur Michel Morin, et le directeur général, monsieur Jacques Poulin, à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci ;

Que madame Patricia Dubé, trésorière adjointe, soit relevée de ses fonctions de greffière adjointe à compter du 25 mars 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 110-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise le club VTT l'Est-Quad a procédé à une parade aux flambeaux dans différentes rues de la ville, le 1^{er} mars 2008 de 18 h 30 à 20 h 00, sur le parcours identifié à leur lettre du 6 février 2008, annexée à la résolution, conditionnellement à ce qu'une entente soit conclue avec le Service de la sécurité publique quant à l'établissement de règles de sécurité pour la tenue de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 111-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise le club VTT l'Est-Quad à circuler, pour la saison hivernale 2008, sur les trois cents premiers mètres de la rue des Plateaux à partir de la route 291 afin de permettre aux membres du club de rejoindre leur sentier hivernal qui emprunte les terres de monsieur Mario Sirois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 112-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil autorise le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire, monsieur Benoît Ouellet, à présenter une demande d'aide financière auprès de la Société de la Faune et des Parcs du Québec et de la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation d'un projet d'animation et de mise en valeur du parc des Chutes pour l'été 2008 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 113-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation de la directrice du Service finances et trésorerie, madame Marie Lapointe, déclare excédentaire les équipements informatiques contenues sur la liste annexée à la résolution et datée du 21 février 2008 et l'autorise à s'en départir par destruction ou par récupération et à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 114-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil entérine la liste des trottoirs, annexée à la résolution, qui seront entretenus au cours de la saison hivernale 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 115-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil mandate M^e Aline Dion du cabinet Dubé, Dion, Kennedy, avocats afin de procéder au recouvrement des comptes en souffrance apparaissant à la liste jointe à la résolution et l'autorise à intenter toutes procédures judiciaires qui s'imposent pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 116-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents : Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présent : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, dans le cadre du projet de réalisation de travaux aux terrains sportifs, confirme à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup son engagement à verser une contribution financière de 429 036 \$ à titre de participation de la Ville de Rivière-du-Loup aux coûts des travaux de réalisation dudit projet conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt et à l'obtention de toutes les approbations requises pour ledit règlement par le ministère des Affaires municipales et des Régions et que les modalités de versement soient établies à l'intérieur d'un protocole d'entente entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 117-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, à aller en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises suivantes pour la location d'un balai mécanique de rue pour l'année 2008 :

- ❖ Entreprise B. Dumont inc.
- ❖ Constructions Jean-Paul Landry inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 118-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, à aller en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises suivantes pour l'achat de peinture de démarcation routière pour l'année 2008 :

- ❖ Quincaillerie centrale inc.
- ❖ Centre de rénovation Témis enr.
- ❖ Décoration G.L. inc.

- ❖ Centre de rénovation Dynaco BMR
- ❖ Quincaillerie Marmen et Frères
- ❖ Centre de peinture Mailloux
- ❖ Chartier Home Hardware
- ❖ Canadian Tire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 119-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Qu'en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 1584 concernant la réalisation de travaux de réaménagement à la salle du conseil à l'hôtel de ville pour l'implantation d'une cour municipale locale, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup, d'avancer à la Ville sur billets signés par le maire, monsieur Michel Morin, et la trésorière, madame Marie Lapointe, une somme n'excédant pas 428 000 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la caisse, le maire et la trésorière soient autorisés à signer, en faveur de ladite caisse, des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 120-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à procéder à l'affectation d'une somme de 53 000 \$ du Fonds des activités d'investissement pour permettre la réalisation de travaux d'amélioration au Camping municipal, projet numéro 2006-702.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 121-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, accepte la soumission révisée de L'Union des Jardiniers, au montant de 26 928,47 \$ taxes en sus, pour l'aménagement des rocailles, boîtes à fleurs et jardinières et autorise le directeur à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci, et ce, conformément à son bordereau daté du 21 février 2008 et annexé à la résolution;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-320-40-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 122-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU**

COPIE DE RÉSOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents : Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présent : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, accepte la soumission de Garage 4 Saisons Chevrolet Oldsmobile (1988) Itée, au montant de 28 415 \$ taxes en sus, pour l'achat d'une camionnette quatre roues motrices 2008 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au projet numéro 2008-301.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 123-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil fixe le tarif pour le transport de la neige à 1,25 \$ le mètre cube pour l'année 2007 et à 1,365 \$ le mètre cube pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 124-2008

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, monsieur Pierre LeBel, approuve l'ordre de changement numéro 12 du 13 décembre 2007 de Construction B.M.L. division de Sintra inc., au montant de 2 932,21 \$ taxes en sus, concernant le projet de travaux de soulagement de l'intercepteur Saint-Ludger et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au projet numéro 2006-403.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 125-2008

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 80 167 \$ taxes en sus, à la Corporation de l'aéroport de Rivière-du-Loup inc. à titre de subvention de fonctionnement pour l'année 2008 selon les modalités suivantes :

Dates des versements	Montant à verser (taxes en sus)
7 mars 2008	23 722,33 \$
20 juin 2008	23 722,33 \$

19 septembre 2008	23 722,33 \$
-------------------	--------------

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-370-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 126-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 15 \$, taxes et services inclus, à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc. pour l'achat d'un couvert au déjeuner Analyse du budget fédéral 2008 qui aura lieu le 27 février prochain et autorise le maire, monsieur Michel Morin, à y représenter la Ville de Rivière-du-Loup;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-130-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 127-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 100 \$ à la Croix Rouge canadienne, division du Québec pour l'achat d'un couvert au souper gastronomique qui se tiendra le 23 avril 2008 au Pavillon-de-l'Avenir et autorise le maire, monsieur Michel Morin, à y représenter la Ville de Rivière-du-Loup;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311 pour l'année 2008;

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 678-2007 du 12 novembre 2007 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 128-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 150 \$ à la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup à titre d'aide financière pour l'organisation de la quinzième édition des Prix Chrysalides;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 129-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 500 \$ à Tourisme Bas-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour l'organisation du Gala régional des Grands Prix du tourisme qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 15 mars 2008;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 130-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole des Seigneuries inc. à titre d'aide financière pour l'année 2008;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-99-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 131-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 10 000 \$ à la Corporation de la Maison Desjardins des soins palliatifs du KRTB, somme représentant le troisième versement de la subvention totale de 50 000 \$ accordée pour la construction de la Maison de soins palliatifs Desjardins;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 132-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil désigne le conseiller, monsieur Claude Pelletier, à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2008 et qu'il soit désigné pour agir à titre de substitut du maire, monsieur Michel Morin, au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup durant cette période en cas d'absence de ce dernier, de son incapacité, de son refus d'agir ou de vacance de son poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 133-2008

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil remercie la conseillère, madame Sylvie Vignet, pour sa disponibilité et sa collaboration dans l'exécution de ses fonctions de mairesse suppléante au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 134-2008

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Hervé Bouchard, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre et Denis Tardif.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que ce conseil transmette ses plus sincères félicitations et remerciements aux membres du comité organisateur du Tournoi de hockey Pee-Wee Neige et Hockey Rivière-du-Loup pour les efforts et le succès obtenu lors de la présentation de la dernière édition du tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 135-2008

Le conseiller, monsieur Denis Tardif, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement d'emprunt pour augmenter de 677 000 \$ le Fonds de roulement de la Ville de Rivière-du-Loup.

Le conseiller, monsieur Hervé Bouchard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement d'emprunt concernant le versement d'une contribution financière de 429 036 \$ à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup à titre de participation financière de la Ville au financement du coût de projet de réalisation de travaux aux terrains sportifs.

Le conseiller, monsieur Gaétan St-Pierre, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Plourde entre le boulevard Cartier et l'accès aux terrains des agriculteurs.